

provinciaux, des terres cédées avec tous droits de jouissance et de possession et des terres appartenant aux municipalités.

L'aménagement et la protection des terres inoccupées de la Couronne relèvent du Service provincial des forêts, qui embauche des forestiers et des techniciens formés en sciences forestières pour s'occuper de l'exécution des inventaires de forêts, des programmes sylvicoles concernant l'éclaircissement, la fertilisation et le reboisement, et de la construction de routes d'accès pour permettre la coupe du bois adulte et âgé. La division de la protection contre les incendies a pris un essor considérable au cours de la dernière décennie; durant la saison des incendies, une équipe de plus de 100 personnes spécialement formées est appuyée par une flotte de cinq avions-citernes Canso, quatre hélicoptères et trois avions de détection et de transport à voilure fixe.

Sur le plan administratif, la province est divisée en quatre régions forestières dont les sièges sociaux sont situés à Saint-Jean, Gander, Corner Brook et Goose Bay. Chacune est sous l'autorité d'un forestier régional qui dirige les activités de cinq bureaux de district. Les communications entre les bureaux régionaux et les sièges sociaux se font par téléphone, par radiotéléphone et par télex. Le réseau de tours d'observation des incendies est graduellement remplacé par des patrouilles aériennes.

L'industrie forestière de la province comporte deux usines de pâtes et papiers situées à Grand Falls et à Corner Brook, une fabrique de cartons doublures à Stephenville et une fabrique de panneaux de particules à Saint-Jean. Ces dernières années les scieries ont pris une certaine expansion mais elles sont loin d'être en mesure de répondre aux besoins de la province en bois d'œuvre. L'ensemble de l'industrie forestière rapporte à la province un revenu annuel brut d'environ 150 millions de dollars.

La recherche forestière est effectuée en grande partie par le Service canadien des forêts, qui est une Direction du ministère fédéral de l'Environnement.

La formation postsecondaire en génie forestier est dispensée à l'Université Memorial de Terre-Neuve et au *College of Trades and Technology* (CTT). L'Université Memorial offre un cours de deux ans menant à un diplôme en génie forestier; elle est affiliée à la faculté de génie forestier de l'Université du Nouveau-Brunswick. Quant aux étudiants du CTT ils peuvent obtenir un diplôme en technologie forestière après un cours de deux ans.

**Île-du-Prince-Édouard.** Le tiers environ de la superficie en terres de l'Île-du-Prince-Édouard (2.184 milles carrés) est recouvert d'arbres. Les secteurs boisés se présentent sous forme de parcelles dispersées un peu partout dans la province, le plus grand nombre se trouvant dans l'est. Toutes les terres boisées appartiennent à des particuliers, sauf quelque neuf milles carrés de terres forestières provinciales qui appartiennent à la Couronne.

La Direction des forêts du ministère de l'Agriculture est chargée de toutes les questions forestières pour la province, notamment du reboisement, de la protection et de l'amélioration du couvert forestier. Le programme de reboisement prend chaque année plus d'ampleur; ainsi, on a planté au cours d'une seule année un million d'arbres sur des terres appartenant à la province ou à des particuliers. On procède actuellement à l'agrandissement de la pépinière d'essences forestières et en 1975 son rendement annuel atteindra environ six millions d'arbres.

Les programmes d'aménagement forestier prévoient la construction de routes d'accès aux terres de la Couronne et l'amélioration des terres à bois; des coupes d'amélioration font l'objet de démonstrations à l'intention du public, des clubs forestiers 4-H et des groupes de scouts et de guides. La protection contre les incendies ne présente pas de problèmes graves dans cette province car les superficies boisées sont relativement peu étendues et disséminées et elles sont toutes accessibles par la route, ce qui permet d'amener le matériel facilement et rapidement sur les lieux du sinistre.

**Nouvelle-Écosse.** La Nouvelle-Écosse comprend 20.402 milles carrés de terres, dont 15.555 sont classés comme terres forestières aptes pour la plupart à une exploitation régulière. Si dans l'ensemble du Canada 91% des forêts sont la propriété de la Couronne du chef des gouvernements fédéral et provinciaux, en Nouvelle-Écosse 22% seulement tombent dans cette catégorie.

L'administration des terres provinciales de la Couronne relève du ministère des Terres et Forêts, qui dispose à cette fin d'un personnel de forestiers et de gardes forestiers. Un personnel d'appoint aide les propriétaires de petits boisés. Le ministère est responsable de l'application de la Loi sur les terres et forêts relativement à l'ensemble des terres, ainsi que de la lutte contre les incendies de forêt. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 35 tours de guet